

PRIX DES ARCHIVES

CONSIGNES ET INFORMATIONS

1^{er} octobre 2026

La Fondation des Treilles a pour mission de soutenir la recherche et la création artistique en offrant un lieu de travail et de réflexion fondé sur la conviction que les arts et les sciences sont essentiels au développement des sociétés. À travers de ses activités, la Fondation favorise le dialogue interdisciplinaire, la rencontre entre générations et la transmission, notamment par le soutien aux jeunes chercheurs, dans un esprit d'ouverture, d'exigence et de partage. Enfin, la Fondation inscrit son action dans un profond respect du vivant, en liant activité intellectuelle, création et préservation d'un environnement naturel exceptionnel.

La Fondation Catherine Gide a pour mission de mettre en valeur le patrimoine littéraire d'André Gide. Elle veille à faire vivre ses archives et à susciter des travaux créatifs à partir de son œuvre. La cession d'une partie de son fonds à la Fondation des Treilles entre 2013 et 2015 a donné naissance au Centre Gide-Schlumberger. Le reste de ses archives, en grande partie numérisé, est conservé depuis 2025 par les Archives littéraires suisses de la Bibliothèque nationale de Berne.

LE PRIX DES ARCHIVES

Le prix des archives, créé par la Fondation Catherine Gide et la Fondation des Treilles, est destiné à la réalisation d'un projet de recherche ou de création en littérature, en sciences humaines ou en sciences sociales, s'appuyant sur les fonds d'archives des deux fondations.

COMMENT POSTULER

Les candidatures sont ouvertes à toutes les nationalités et à toutes les disciplines.

Les candidats doivent justifier de leur position (doctorant à partir de la 3^e année de thèse, post-doctorant, chercheur associé, artiste, etc.)

Un précédent lauréat ne peut candidater à nouveau pour le prix.

Un candidat peut se présenter à plusieurs reprises. Tout dossier rejeté ne peut être présenté à nouveau l'année suivante.

Les candidats doivent compléter le formulaire de candidature disponible sur le site de la Fondation des Treilles ET envoyer un dossier en format PDF exclusivement et en un seul fichier (10 Mo maximum). Les candidatures reçues par un autre moyen et les dossiers incomplets ne sont pas examinés.

Le dossier doit être rédigé en français et doit comprendre (dans l'ordre) :

- une page de garde avec vos nom, prénom, votre discipline, le titre de votre projet
- un curriculum vitae
- la liste des publications
- un résumé du projet (1500 signes)
- un exposé détaillé du projet de recherche (3 à 5 pages)

Tous les dossiers éligibles sont évalués par le jury du prix des archives du Centre André Gide – Jean Schlumberger, lequel désigne un lauréat. Les décisions du jury sont souveraines. Tous les candidats sont informés de la décision du jury. Les avis qu'il émet ne sont pas communiqués.

Pour savoir à quel moment postuler, se référer au calendrier des appels à candidature.

LE LAURÉAT

Le lauréat reçoit une dotation mensuelle de 2.650 € versée par la Fondation Catherine Gide dont la durée est déterminée par le jury et il est reçu au domaine des Treilles pour une durée totale de quatre semaines, l'année suivant celle de la délibération. Son hébergement et ses repas sont également assurés par la Fondation des Treilles, ce qui lui permet de se consacrer pleinement à son projet de recherche.

LE SÉJOUR

DATES

La durée du séjour est fixée à quatre semaines.

Le séjour s'inscrit obligatoirement pendant la période d'ouverture de la fondation : de mars à juillet et de septembre à novembre en tenant compte du planning annuel des activités de la fondation.

Les dates de séjour, et son éventuel fractionnement, sont fixés en accord avec la direction de la fondation.

Une personne de la Fondation des Treilles prend contact avec le lauréat environ trois mois avant la date prévue du début du séjour pour préparer sa venue.

VOYAGES

La Fondation des Treilles prend en charge les frais de déplacement du lauréat, à raison d'un voyage aller/retour depuis son lieu d'habitation dans la limite d'un forfait alloué et le transfert en taxi (depuis la gare des Arcs-Draguignan ou l'aéroport de Nice). La Fondation des Treilles s'inscrit dans une démarche de développement durable. C'est pourquoi il est recommandé que le lauréat venant de France privilégie le train à l'avion.

Les déplacements supplémentaires restent à la charge du pensionnaire.

Le lauréat doit arriver le lundi avant 18h00 et partir le vendredi avant 17h ou le samedi avant 12h.

VIE À LA FONDATION

Le domaine des Treilles a été conçu pour offrir des conditions propices à la concentration et à la création.

L'environnement

Le domaine de la Fondation s'étend sur 300 hectares et culmine à une altitude moyenne de 600 mètres. Très vallonné, il incite à la promenade. Des chaussures de marche et des vêtements sont conseillés.

Du fait de l'isolement du domaine, il est recommandé d'apporter ses médicaments si nécessaire.

Le logement

Le lauréat est logé dans une maison individuelle. S'il est logé dans une maison éloignée, une voiture est mise à sa disposition uniquement pour circuler à l'intérieur du domaine. S'il souhaite utiliser le véhicule pour sortir du domaine, des frais sont appliqués.

Une buanderie est également à disposition des résidents du domaine.

Chaque logement est relié au réseau Wifi. Cependant, au vu de notre position géographique éloignée, il arrive parfois que celui-ci soit perturbé. À l'exception du respect des lieux et du matériel qui leur est confié, les hôtes de la Fondation sont déchargés de tout souci logistique, ce qui leur permet de travailler sereinement.

Les repas

Ils sont pris dans le logement, sauf le soir des semaines de séminaires où tous les résidents de la Fondation dînent ensemble dans la salle à manger de la Grande Maison à 19h00.

Les visiteurs

Le domaine des Treilles est un domaine privé, non ouvert au public. Le conjoint, compagne/compagnon est admis à séjourner aux Treilles pour de courtes périodes, arrêtées en accord avec la direction. Le secrétariat de la fondation doit être prévenu au moins 7 jours à l'avance. Une contribution aux frais de séjour sera demandée. En revanche, les enfants, même majeurs, ou autres membres de la famille, amis etc ... ne sont pas admis au sein de la fondation. Il en est de même pour les animaux domestiques.

Matériel

Le lauréat est invité à se munir de son ordinateur portable.

Bibliothèque

La responsable de la bibliothèque est à disposition du lauréat des ouvrages sélectionnés relatifs au thème de votre résidence. Les ouvrages de la bibliothèque sont empruntables pendant la durée du séjour.

Les archives sont consultées exclusivement à la bibliothèque.

Pour des demandes spécifiques, merci de consulter le [catalogue en ligne] de la bibliothèque et d'adresser un message à v.dubec@fondationdestreilles.com. Le lauréat peut envoyer une liste des livres qu'il souhaite consulter jusqu'à deux semaines avant son séjour.

Nous lui sommes reconnaissants d'apporter l'ouvrage le plus récent dont il est auteur afin d'enrichir la bibliothèque de la fondation.

OBLIGATIONS

RÉSULTATS

Le lauréat s'engage à fournir le résultat de ses recherches, à savoir le manuscrit ou la réalisation finale de son projet de création au plus tard, le 30 décembre de l'année suivant l'année du prix (par exemple, si vous êtes lauréat en 2027, vous devrez fournir le résultat au 30 décembre 2028). Dans le cas où l'engagement n'est pas honoré, la Fondation Catherine Gide se réserve le droit de ne pas procéder au versement de l'intégralité du Prix.

PAIEMENT DE LA DOTATION

Le paiement des mensualités attribuées au lauréat est effectué par la Fondation Catherine Gide, selon un échéancier : le premier versement intervient avec le premier séjour de recherche au Domaine des Treilles. Le dernier versement est effectué à la remise du manuscrit (ou à la date de réalisation du projet).

PUBLICATIONS

Au moment où le lauréat est prévenu de sa désignation, il doit envoyer un texte de présentation de son projet (1500 signes maximum) accompagné d'un portrait et d'une photo illustrative de son projet (300 dpi).

Un mois au plus tard après son séjour, le lauréat s'engage à fournir une synthèse de deux pages de ses travaux, qui sera publiée sur les [carnets de recherche] de la Fondation des Treilles et sur le site de la Fondation Catherine Gide.

Si, à l'issue du projet, le lauréat publie ses recherches, il est invité à adresser des remerciements à la Fondation des Treilles et à la Fondation Catherine Gide dans la publication, et à y insérer les mentions suivantes :

« La Fondation des Treilles créée par Anne Gruner-Schlumberger a notamment pour vocation de nourrir le dialogue entre les sciences et les arts afin de faire progresser la création et la recherche. Elle accueille des chercheurs et des artistes dans son domaine des Treilles (Var) www.fondationdestreilles.com.

« La Fondation Catherine Gide travaille à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine littéraire d'André Gide. Elle a été fondée en 2007 par la fille du Prix Nobel. www.fondation-catherine-gide.org »

Nom :

Prénom :

Date :

Signature (précédé de la mention « lu et approuvé ; bon pour accord »)